



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 20 juillet 2020 à 18h00 le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 10 juillet 2020 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique au Palatinu sous la présidence de Monsieur Laurent MARCANGELI, Le Maire.

Etaient présents :

Laurent Marcangeli, Stéphane Sbraggia, Stéphane Vannucci, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Jacques Billard, Nicole Ottavy, Charles Voglimacci, Jean-Pierre Aresu, Annie Sichi, Christophe Mondoloni, Aurélia Massei, Dominique Carlotti, Camille Bernard, Jean-Pierre Sollacaro, Marie-Noëlle Nadal, Jean-François Luccioni, David Frau, Isabelle Falchi, Marie-Antoinette Santoni-Brunelli, Christelle Combette, Christian Bacci, Paul Mancini, Laetitia Maroccu, Muriel Piera, Emmanuelle Villanova, Marie-Françoise Gaffory Fau, Pierre-Laurent Audisio, Basiliu Moretti, Alexandre Farina, Marine Ponzevera, Marine Schinto, Danielle Antonini, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Vanina Angelini-Buresi, Julia Tiberi, Etienne Bastelica

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Caroline Corticchiato à Christophe Mondoloni, Annie Costa-Nivaggioli à Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Danielle Flamencourt à Annie Sichi, Isabelle Jeanne à Pierre Pugliesi, Philippe Kervella à Stéphane Sbraggia, Alain Nicolai à Stéphane Vannucci, Sébastien Deliperi à Jean-Pierre Aresu, Isabelle Feliciaggi à Jean-André Miniconi

Etaient absents :

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	41
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Madame Marine Schinto, est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20200720-2020_184-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/07/2020

Affichage : 30/07/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du lundi 20 juillet 2020

Délibération N° 2020/184

**Règlement intérieur et guide du visiteur - Salle d'exposition
Espace Diamant**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

La ville d'Ajaccio a adopté par délibération N°2010/081 en avril 2010, le règlement intérieur relatif aux conditions d'utilisation et de location de l'Espace Diamant.

La présente délibération complète et détaille les conditions d'utilisation de la salle d'exposition située au 2^e étage de l'Espace diamant.

Dans la cadre de ses missions de service public, la salle d'exposition de l'Espace Diamant à vocation à favoriser l'accès de tous les publics aux arts plastiques et visuels et à en assurer la promotion, en mettant en avant plus particulièrement la création contemporaine.

La salle d'exposition propose toute l'année des expositions temporaires, accompagnées d'actions de médiation en particulier en direction des scolaires,

Pour ce faire et garantir le bon fonctionnement de la salle, deux agents d'accueils ont été affectés à sa surveillance dont les conditions de travail nécessitent d'être détaillées à travers la définition d'un règlement intérieur.

Par ailleurs, l'accueil régulier du public nécessite la mise en place de règles afin de détailler les règles d'usage et les conditions d'utilisation.

Le règlement intérieur en annexe détaille ces usages et donne un cadre d'actions clair et précis dans l'annexe ci-joint.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'ADOPTER Le règlement intérieur relatif au fonctionnement de la salle d'exposition de l'Espace diamant figurant en annexe 1 du présent rapport.

D'AUTORISER Le Maire à signer tous actes administratifs et documents relatifs à ce règlement.

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Ouï l'exposé de Madame Simone GUERRINI, adjointe déléguée
Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 20 juillet 2020,

Considérant la nécessité de veiller au bon fonctionnement de la salle d'exposition de l'Espace diamant.

ADOPTE

Le règlement intérieur relatif au fonctionnement de la salle d'exposition de l'Espace diamant tel qu'il figure en annexe n°1 de la présente délibération.

AUTORISE

Le Maire à signer tous actes administratifs et documents relatifs à ce règlement.

VOTE

A l'unanimité de ses membres présents et représentés.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Laurent MARCANGELI

